

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel Communautaire . 9 Rue du Maréchal Juin . THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, RAJAONARIVELO, PASTOT, Mmes OSTER, GENERMONT, MM. TASSIN, BEURDELEY, ALLARD, Mmes DRELA, VANDENBROM, DACQUIN, BALITOUT, MM. DAMIEN, COPPIN, POTET, PILORGE, FLAMANT, HAVEZ, SELIER, LANGLET, BONNARD, BONNETON, TOULLIC, Mmes ZIRRELLI, CUZY, DAUMAS, BOULEFROY, FOURE, SMITS, ENGELEN, KONATE MARTIN, MONFORT, SALSO GROSSHENNY, MM. LASCHAMP, RICARD, CESCHINI

ETAIENT REPRESENTES : Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Madame BOULEFROY, Monsieur LETOFFE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNETON, Monsieur IODICE qui avait donné pouvoir à Monsieur CESCHINI

ABSENT EXCUSE : Monsieur PRUVOT

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. LEFEVRE, Directeur Général. Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal,

Madame Béatrice ENGELEN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 4 mai dernier.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

I Administration Générale

1/ Présentation de Melle PONGE Marine, Instructeur des autorisations du droit des sols

Marine PONGE, âgée de 23 ans, vient de Amiens. Après une licence de écologie à Amiens, elle a obtenu un master de urbanisme et de aménagement des villes à Reims. Elle a intégré la CC2V le 1^{er} juin et instruira les dossiers de urbanisme à compter du 1^{er} juillet. Depuis son arrivée, bon nombre de contacts ont déjà été pris avec les Mairies.

3/ Présentation par le bureau de étude du rapport OPAH

Arrivée de Madame SALSO GROSSHENNY et de Monsieur BONNARD à 19h15

Monsieur MARSOLLET et Madame DELCORPS représentent le cabinet habitat et développement basé à Clermont (succède au Cal Pact) et présentent le bilan de la première année OPAH.

Rappel du contexte :

Les résultats des deux précédentes OPAH menées sur le territoire (2008-2011 / 2011-2014), le nombre de logements nécessitant des travaux d'amélioration énergétique, le nombre de logements dégradés et très dégradés dont un certain nombre occupés par des locataires, les revenus des populations concernés ainsi que la volonté politique de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne ont conduit les élus à prolonger de 2 années l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, soit jusqu'en 2016.

Ce programme est mis en place avec l'aide de l'Etat, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et concerne l'ensemble des 16 communes composant la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Le Groupe Interrégional Habitat et Développement est chargé de l'animation de l'OPAH en partenariat avec la Communauté de Communes, à savoir : mise en place de permanences d'informations régulières sur le territoire, assistance à l'élaboration de documents d'information, visites à domicile, information et assistance au montage des dossiers de financement.

Les objectifs :

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé,
- Réduire les charges énergétiques des ménages aux ressources modestes en luttant contre la précarité énergétique,
- Favoriser les meilleures conditions de maintien à leur domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- Améliorer la qualité et accroître la quantité de logements locatifs proposés moyennant des loyers « maîtrisés » et des charges, notamment de chauffage, aussi réduites que possible.

L'ANAH s'engage à réserver 372 250 " pour les deux ans en direction des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants.

La Communauté de Communes s'engage à réserver 199 000 " pour les 5 ans d'OPAH :

- en direction des projets concernant les logements indignes et en direction des propriétaires occupants dans le cadre de l'autonomie (maintien à domicile) ou l'adaptation au handicap,
- en direction des projets concernant la précarité énergétique pour la création de logements conventionnés sociaux et très sociaux,
- pour aider les ménages hors plafonds ANAH dans le cadre du fonds énergie.

En plus des aides de l'ANAH et de la Communauté de Communes des Deux Vallées, le département de l'Oise contribue financièrement aux projets des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

Dans une autre mesure, les caisses de retraite, la CAF et d'autres financeurs sont sollicités en fonction des besoins.

Permanences :

2 permanences ont lieu par semaine :

- Le jeudi matin à la maison du Conseil Général à Thourotte
- Le mardi après-midi à la mairie de Ribécourt-Dreslincourt

Sur 1 an, 450 personnes sont venues chercher de l'information lors des permanences dont 147 nouveaux contacts, soit presque 5 personnes par permanence.

En dehors des permanences, beaucoup de nouveaux contacts arrivent directement et notamment via le N° vert mis en place avec la communication.

Résultats :

206 contacts

112 visites diagnostics réalisées

Dont

96 visites dans la cadre de la précarité énergétique,

12 visites relatives à l'autonomie ou le handicap

4 visites concernant le fonds énergie CC2V

53 nouveaux dossiers déposés (Objectifs dépassés)

Soit 596 628 " de subventions (droit commun) sollicités dont 51 501 " de la Communauté de Communes et 26 235 " de financements complémentaires (CAF et Caisse de retraite).

2/ Présentation du bilan annuel du service commun archives

Laurent FOURNIER, archiviste pour la CC2V depuis 2011, est mis à disposition de la ville de Thourotte. Depuis 15 mois, il intervient dans 5 communes (Longueil Annel, Tracy le Val, Bailly, Mélicocq, Vandelicourt) et fait aujourd'hui un bilan de son intervention dans ces communes.

Environ 3 000 boîtes d'archives ont été comptabilisées à son arrivée, il reste 1 300 boîtes à traiter.

Les procès-verbaux ont été réalisés et envoyés aux archives départementales.

Prochainement, une exposition sur les archives sera proposée à la Maison du Tourisme.

Il est précisé que les communes de moins de 2 000 habitants **ont l'obligation** de déposer leurs archives aux archives départementales.

Il faut cependant savoir qu'une convention avec les archives départementales est possible pour récupérer les documents afin d'organiser une exposition.

Monsieur le Président précise que la commune qui souhaite traiter ses archives doit aussi s'assurer que le lieu de conservation soit adapté avec l'équipement adéquat.

Monsieur DAMIEN demande à Monsieur FOURNIER de faire un état des lieux à Le Plessis Brion.

Monsieur LEFEVRE demande aux communes intéressées de se faire connaître. Il rappelle que la prestation est facturée à la demi-journée.

Concernant l'élimination des archives, comme il y a plusieurs communes concernées (dont Thourotte et la CC2V), il pourrait être envisagé de monter un groupement de commandes pour retenir une société agréée.

① Pays Sources et Vallées

1.1 Rapport d'activités Pays 2014

Monsieur le Président précise que ce rapport met en avant les principaux axes de la stratégie locale de développement du pays, à savoir :

- Protection du patrimoine environnemental (ressource en eau)
- Développement d'une politique énergétique efficiente
- Développement de l'activité touristique

Le projet de PIC serait porté par deux communautés de communes (Pays Noyonnais et CC2V), le Pays des Sources ne souhaitant pas être associé à cette démarche. Actuellement, on est en attente du retour de la candidature LEADER. Malheureusement si notre candidature n'est pas retenue, le Pays Sources et Vallées pourrait disparaître.

② Juridique

2.1 Liste des marchés publics notifiés entre le 09 avril 2015 et 17 juin 2015

Monsieur le Président énonce les différents marchés notifiés depuis le mois de avril. Il fait remarquer que les frais d'étude sont très onéreux

| INDICATIONS OBLIGATOIRES | | | INDICATIONS FACULTATIVES | | |
|---|----------------|--------------|--------------------------|--|--|
| Objet | Date du marché | Attributaire | Ville | Durée du marché | Montant du marché |
| MISSION DE MAITRISE D'É UVRE MISSION DE BASE CREATION D'UN PONTON FLOTTANT A LONGUEIL ANNEL | 17/04/15 | ACOGEC | LILLE | 9 MOIS | Forfait de rémunération : 20 880ÖHT - tranche conditionnelle 1 : 2 640ÖHT (dossiers règlementaires loi sur l'eau) - tranche conditionnelle 2 : 1 460 Öht (étude d'impact relatif aux dossiers règlementaires) |
| MAINTENANCE D'UN OUTIL SIG-WEB, ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN MODULE COMPLEMENTAIRE DE GESTION DES DOSSIERS ADS | 20/04/15 | I2G | LILLE | 3 ANS | Installation du module : 11 775ÖHT - Maintenance : 25 200 Öht (5 ans dont 1 an de garantie) - Hébergement : 384,68Öht mensuel - intégration des règlements et documents annexes des PLU au format SIG : 150Öht/intégration - intégration des règlements et documents annexes des PLU au format papier PDF ou AUTOCARD : 800Ö ht /intégration |
| FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES (Centre administratif - Cité des Bateliers - Pépinière) | 29/04/15 | GDF SUEZ | BOIS GUILLAUME | 3 ANS | Montant estimatif annuel HT Centre administratif : 6 565,70 ÖCité des Bateliers : 1 414,22 ÖPépinière d'entreprise : 5 202,62Ö |
| COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES -TRI ET CONDITIONNEMENT DES MTERIAUX COLLECTES SELECTIVEMENT | 17/06/15 | SA GURDEBEKE | NOYON | Lot 1 5 ans (renouvelabl e 2 fois 1 an) Lot 2 : 3 ans (renouvelabl e 2 fois 1 an) | lot 1 : 929 012 ÖHT Montant estimatif annuel - lot 2 : 200 ÖHt la tonne - 292 000Ö ht montant estimatif annuel |

2.2 Modification des statuts CC2V sur les compétences tourisme

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'une réflexion globale menée à l'échelle du Pays Sources et Vallées, il s'est révélé nécessaire de structurer l'offre touristique présente sur le territoire et notamment de mettre à jour les compétences Tourisme de la Communauté de Communes.

Les principales modifications se situent au chapitre 6. On sort l'équipement « Cité des Bateliers » pour le réinjecter au chapitre 9 car la Cité est un équipement touristique à part entière.

On anticipe les études d'opportunité pour la réalisation d'une piscine intercommunale au chapitre 6.3 et on met à jour les compétences touristiques au chapitre 9.

Monsieur le Président précise qu'à terme les compétences d'accueil, de promotion du tourisme et de commercialisation de produit pourraient être amenées à être transférées à l'Office de Tourisme en Sources et Vallées dont les statuts évolueraient en EPIC. Le siège serait à la Maison du Tourisme (promotion du territoire, expositions) mais l'Office du tourisme resterait à Noyon (accueil visiteurs). Le personnel de l'EPIC sera sur un statut de droit privé seuls le directeur et le comptable auront un statut de droit public.

La CC2V ne pourrait pas supporter seule la gestion d'un Office de Tourisme. De ce fait, de beaux projets structurants pourraient être portés par les deux Communautés de Communes.

Les communes devront délibérer à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant, dans un délai de trois mois sur les modifications des statuts. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Monsieur LEFEVRE fait un point sur l'arrivée du bateau. Ce dernier devrait être mis à l'eau le 2 juillet. Un pilote a été recruté pour 5 mois. Après les essais et les tests avec les experts, le bateau devrait être réceptionné le 8 juillet et convoyé les 9 et 10 juillet. L'expertise à Longueil Annel devrait avoir lieu entre le 16 et le 17 juillet.

Les contrats de location du bateau se terminent à la fin de la première semaine de juillet et reprennent la troisième semaine de juillet.

Monsieur BONNARD pense que la phrase « *Subventions aux associations culturelles et sportives concourant à la promotion du territoire communautaire* » est trop large et va amener de nouvelles demandes.

Monsieur BEURDELEY est d'accord et propose d'enlever le mot « sportives ».

Monsieur LEFEVRE explique que l'on verse déjà à des associations sportives type « joutes ».

Il précise que l'on a volontairement mis une phrase assez large pour ne pas être restrictif. Aujourd'hui les statuts ne nous permettent pas, normalement, de verser de subventions aux joutes, aux associations culturelles (batellerie, carrières de Montigny).

Monsieur BONNARD pense qu'il faut peut-être revoir les critères d'octroi de subventions.

Monsieur le Président propose aux élus de redéfinir les critères en commission.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte les modifications des statuts de la CC2V telles que présentées.

③ Ressources Humaines

3.1 Tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle que suite aux mouvements de personnel, et notamment à la suppression des postes pour la Halte-Garderie Itinérante, il est proposé de mettre à jour le tableau du personnel.

| GRADES OU EMPLOIS | CAT | EFFECTIF BUDGETAIRE | EFFECTIF POURVU |
|--|-----|---------------------|-----------------|
| Directeur Général | A | 1 | 1 |
| Attaché Principal | A | 1 | 1 |
| Attaché | A | 2 | 0 |
| Rédacteur Principal de 2ème Classe | B | 0 | 0 |
| Rédacteur Principal de 1ère classe | B | 0 | 0 |
| Rédacteur | B | 5 | 4 |
| Adjoint Administratif principal de 2ème classe | C | 0 | 0 |
| Adjoint Administratif de 1ère classe | C | 1 | 1 |
| Adjoint Administratif de 2ème classe | C | 7 | 6 |
| Ingénieur Territorial | A | 1 (+1) | 1 (+1) |
| Technicien Principal 2ème classe | B | 1 | 1 |
| Adjoint technique de 1ère classe | C | 2 | 2 |
| Adjoint technique de 2ème classe | C | 6 | 5 |
| Educateur de jeunes enfants | B | 3 (-2) | 2 (-2) |
| Psychologue de classe normale | A | 0 | 0 |
| Auxiliaire de puériculture de 1ère classe | C | 2 (-1) | 2 (-1) |
| Adjoint du patrimoine de 1ère classe | C | 2 | 2 |
| Adjoint du patrimoine de 2ème classe | C | 5 | 3 |
| Animateur Principal de 1ère classe | B | 1 | 1 |
| Animateur Principal de 2ème classe | B | 1 | 0 |
| Animateur | B | 1 | 0 |
| Adjoint d'animation de 2ème classe | C | 1 | 1 |

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le tableau du personnel tel que présenté.

3.2 Demande de remise gracieuse pour une régie de recettes

Monsieur le Président explique que Madame WATIN a constaté en date du 29 décembre 2014 un déficit de 147 euros dans la régie de recettes de l'accueil de loisirs.

Madame DESSAUX a sous sa responsabilité 12 sous-régisseurs qui ont pour mission de réceptionner les participations familiales de leurs communes et ont, en leur possession, un carnet à souches. Le 8 juillet 2014, la secrétaire de Mairie de Mélicocq a réceptionné la somme de 147 euros en espèces pour un paiement correspondant aux Accueils de

Loisirs. Néanmoins, elle n'a établi aucun reçu sur le carnet à souches et n'a jamais remis cet argent au régisseur titulaire.

Madame DESSAUX a donc saisi Monsieur le trésorier payeur général pour une décharge de responsabilité et sollicite, du fait de sa bonne foi, une remise gracieuse auprès de la CC2V du montant du déficit, soit 147 euros.

Monsieur FLAMANT précise que cette personne a été licenciée mais l'argent n'a pas été rendu.

Il est précisé que seule Madame DESSAUX est responsable au vu de la réglementation.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte la demande de remise gracieuse pour la régie de recettes de l'accueil de loisirs.

④ Finances

Monsieur le Président souhaite faire un point sur la Dotation Globale de Fonctionnement. Sur demande du 1^{er} Ministre, Madame Christine PIRES BEAUNE, députée, a présenté au comité des finances locales son rapport sur la réforme de la DGF, rapport toujours pas publié.

3 pistes majeures ont été identifiées :

1/ Une « dotation universelle de fonctionnement » garantie à toutes les communes, préservée de la baisse des dotations (y compris de la contribution au redressement des finances publiques) et fondée sur un montant unique par habitant. Elle serait complétée d'une « dotation charges de centralité » (versée aux communes au-delà d'une certaine taille), d'une « dotation charges de ruralité » (versée aux communes ayant une densité de population faible avec des critères liés au nombre d'enfants scolarisés, longueur de voirie, etc.).

Enfin, une « dotation de transition », destinée à lisser les effets de la réforme et donc à disparaître au bout de 5 à 10 ans. La ponction au redressement des finances publiques se ferait sur cette dotation.

2/ Une péréquation verticale davantage ciblée ;

Les DSU et DSR seraient davantage ciblées sur les communes les plus défavorisées. La dotation nationale de péréquation serait supprimée pour abonder les DSU et DSR.

Des mesures d'exonération du FPIC pour les communes les plus défavorisées seraient envisagées.

3/ Pour les EPCI, deux options sont envisagées :

Une dotation spécifique à l'EPCI construite sous la même forme que celle des communes avec une « dotation universelle de fonctionnement » fondée sur le potentiel fiscal et l'effort fiscal, une « dotation d'intégration et de mutualisation » pour inciter les EPCI à mutualiser, prendre davantage de compétences et rationaliser les syndicats intercommunaux et une « dotation de transition » (idem communes)

Ou une DGF locale agrégée. Cette dotation prend en compte l'ensemble des richesses et charges du territoire (EPCI et communes) et se compose :

Une part non territorialisée répartie dans des conditions fixées par la loi entre les communes et l'EPCI

Une part territorialisée répartie dans des conditions fixées par la loi mais avec dérogation possible par vote à la majorité renforcée.

Monsieur le Président explique que le document annexé retrace l'évolution des recettes de fonctionnement de la CC2V pour les années 2010/2015.

II Environnement

1.1 Marché public collecte et tri

Monsieur ALLARD précise que le prestataire retenu pour le marché public collecte et tri est l'entreprise GUEDBEKE.

| | | | Prix unitaire en € HT à la tonne | Quantité estimative en tonne (base 2014) | Montant estimatif en € HT | Total estimatif en € HT | Gain € HT | Gain € TTC |
|----------------------------------|--------------|------------------------|----------------------------------|--|---------------------------|-------------------------|-----------|------------|
| PRESTATAIRE ACTUEL 01/06/2015 | GURDEBEKE SA | Tri et conditionnement | 200,61 € | 1 460 | 292 890,60 € | 292 890,60 € | 890,60 € | 980 € |
| CANDIDAT RETENU | GURDEBEKE SA | Tri et conditionnement | 200,00 € | 1 460 | 292 000,00 € | 292 000,00 € | | |

Par contre, concernant le marché collecte et transport des DMA, une économie de 175 700 " a été réalisée. L'entreprise retenue est également l'entreprise Gurdebeke.

| | | Prix unitaire en € HT; à la tonne ou à la tonne / km (A/R) | Nombre de km A/R | Quantité estimative en tonne (base 2014) | Montant estimatif en € HT | Total estimatif en € HT | Gain € HT | Gain € TTC |
|---------------------|--|--|------------------|--|---------------------------|-------------------------|--------------|------------|
| GURDEBEKE SA actuel | Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés | 973 292,00 € | | | 973 292,00 € | 1 088 768,41 € | 159 756,24 € | 175 732 € |
| | Collecte du verre en apport volontaire | 48,27 € | | 173 | 8 350,71 € | | | |
| | Transport jusqu'à l'exutoire: Déchets ménagers résiduels | 0,58 € | 0 | 5 290 | 0,00 € | | | |
| | Transport jusqu'à l'exutoire: Déchets végétaux | 0,58 € | 0 | 3 675 | 0,00 € | | | |
| | Transport jusqu'à l'exutoire: Emballages et papiers | 0,80 € | 66 | 1 460 | 77 088,00 € | | | |

| | | | | | | | | |
|--|--|--------------|----|-------|--------------|--------------|--|--|
| | Transport jusqu'à l'exutoire: Verre porte à porte et apport volontaire | 0,35 € | 94 | 913 | 30 037,70 € | | | |
| | Transport jusqu'à l'exutoire: Objets encombrants | 0,58 € | 0 | 332 | 0,00 € | | | |
| GURDEBEKE SA Retenu (pour 7 ans) | Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés | 863 323,37 € | | | 863 323,37 € | 929 012,17 € | | |
| | Collecte du verre en apport volontaire | 48,00 € | | 173 | 8 304,00 € | | | |
| | Transport jusqu'à l'exutoire: Déchets ménagers résiduels | 0,70 € | 0 | 5 290 | 0,00 € | | | |
| | Transport jusqu'à l'exutoire: Déchets végétaux | 0,70 € | 0 | 3 675 | 0,00 € | | | |
| | Transport jusqu'à l'exutoire: Emballages et papiers | 0,55 € | 56 | 1 460 | 44 968,00 € | | | |
| | Transport jusqu'à l'exutoire: Verre porte à porte et apport volontaire | 0,16 € | 85 | 913 | 12 416,80 € | | | |
| | Transport jusqu'à l'exutoire: Objets encombrants | 0,70 € | 0 | 332 | 0,00 € | | | |

Monsieur BONNARD s'interroge sur la méthode de traitement des déchets ménagers.

Monsieur le Président pense que l'incinération n'est pas non plus la solution et qu'il est urgent de réfléchir à d'autres solutions de traitement des déchets plus écologiques.

Madame DRELA fait remonter un incident entre deux camions bennes.

Monsieur le Président demande à Monsieur LEFEVRE de faire remonter.

1.2 Prescription de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en porte à porte

Monsieur ALLARD précise que le but du document est de définir les conditions et les modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés réalisée en porte à porte sur le territoire.

Il a pour objectifs de :

- Garantir un service public de qualité ;
- Définir et délimiter le service public des déchets ménagers et assimilés en porte à porte ;
- Définir les règles d'utilisation du service ;
- Contribuer à préserver l'environnement et la propreté urbaine ;
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des agents en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ces prescriptions s'appliquent à tout usager bénéficiant du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés assuré par la CC2V.

Monsieur LEFEVRE précise que ce document ne sera pas distribué mais servira de référence en cas de contentieux.

La CC2V ne peut pas établir de Règlement Intérieur car elle n'a pas de compétences en matière de police.

Cependant le document sera distribué aux nouveaux arrivants avec la distribution des bacs.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le document

1.3 Modification du règlement intérieur des déchetteries du territoire de la CC2V

Monsieur ALLARD rappelle que lors de la séance du 23/03/2015, le conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention avec le SMVO qui autorise les habitants de la commune de Carlepont à accéder aux déchetteries du territoire.

Il est aujourd'hui nécessaire de apporter une mise à jour du règlement intérieur des déchetteries du territoire afin d'autoriser l'accès aux déchetteries à des foyers situés hors territoire en convention avec la CC2V.

Article 5 : Condition d'accès

5.1 Carte d'accès

Pour les particuliers :

« La CC2V fournira, sur demande, gratuitement à chaque foyer du territoire **ou à tout foyer relevant d'une collectivité bénéficiant d'une convention d'accès aux déchetteries**, une seule carte d'accès « Particulier » »

5.2 Limite d'apport

« L'accès à la déchetterie est gratuit et réservé aux particuliers résidant sur **une** des communes du territoire de la CC2V et à tout particulier résidant dans **une collectivité bénéficiant d'une convention d'accès en déchetterie**.

L'accès à la déchetterie est gratuit et réservé aux professionnels exerçant ou implantés sur **une** des communes du territoire de la CC2V. »

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte la modification du Règlement Intérieur.

Pour information, Monsieur ALLARD précise qu'à l'heure actuelle 6 200 cartes ont été distribuées.

Il précise, de plus, que 24 bennes à verre ont été nettoyées. Il en restera 21 mais le nettoyage sera effectué la saison prochaine.

III Développement durable

1.1 Politique de l'Eau

1.1.1 Note d'information concernant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Protection contre les Inondations) et une étude de gouvernance de l'Eau

Monsieur TASSIN explique que la note sur le « GEMAPI » précise le contexte de prise de compétences au 1^{er} janvier 2018 et les différents scénarios envisageables pour prendre en charge cette nouvelle compétence.

La deuxième annexe, compte tenu de la difficulté de se positionner aujourd'hui sur cette nouvelle compétence, vous informe d'une étude de gouvernance, financée à 80% par l'Agence de l'Eau, pour réaliser un état des lieux des acteurs autour du grand cycle de l'eau et des impacts techniques, administratifs et financiers.

Il est précisé que la prochaine commission développement durable aura pour objet la GEMAPI. Un technicien sera présent et expliquera le dossier.

1.1.2 Mise en place d'un SPANC

Monsieur TASSIN informe l'assemblée qu'une présentation du SPANC, par Monsieur Marc LOQUET, chargé de Mission de l'Agence de l'Eau, a été réalisée dans le cadre de la commission développement durable.

Il est proposé, avant la prise de compétence SPANC, de s'assurer que l'ensemble des études de zonage (eau potable et assainissement) ont été réalisées par les 16 communes.

A défaut, la CC2V proposera un groupement de commandes pour la réalisation de ces études, financées à 80% par l'Agence de l'Eau.

Monsieur LEFEVRE précise que certaines communes disposent plus d'une note explicative que d'un zonage. Il rappelle qu'une étude de zonage nécessite une enquête publique.

1.1.3 Recrutement d'un chargé de mission eau

Monsieur TASSIN informe que pour animer le Contrat Global Eau pour la partie CC2V et pour préparer la mise en œuvre du SPANC ainsi que les transferts de compétences concernant la GEMAPI, l'eau potable et l'assainissement, il est proposé de recruter un chargé de missions.

L'animation du Contrat Global Eau (accompagnement technique des collectivités et syndicats sur le grand cycle et le petit cycle de l'eau) à raison de 50% d'un ETP sera financée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

Le 2^{ème} 50% sera consacré à la mise en œuvre et au pilotage du SPANC (financé sur le temps réellement passé par les redevances des usagers) et sur les réflexions et projets à élaborer pour les transferts de compétences liés à la GEMAPI, eau potable et assainissement collectif.

Monsieur LEFEVRE rappelle que jusque fin 2014 la politique de l'eau était gérée conjointement par le Pays Sources et Vallées et deux Communautés de Communes (Pays Noyonnais et Pays des Sources). Le Pays avait un salarié à temps plein pour le grand cycle de l'eau (inondation et milieux aquatiques). Il s'agissait de Xavier BARBEAU qui travaillait essentiellement sur le programme LEADER avec les communes et syndicats.

Le petit cycle (eau potable et assainissement) était géré par deux personnes à mi-temps (Une sur le Noyonnais, Marc PELLET et une sur le Pays des Sources, Claudine BAILLON).

L'Agence de l'eau souhaite le maintien de deux équivalents temps pleins et incite la CC2V à prendre la politique de l'eau sur son territoire. Il faut, de plus, préparer les transferts de compétence eau potable et assainissement fin 2017.

Face à ses éventualités et pour assurer le suivi du contrat global eau, il convient de recruter, sous forme d'un contrat d'un an un chargé de mission qui aura en charge le contrat global eau (50%), poste financé à 80% et aidera à monter la nouvelle compétence SPANC et accompagnera les communes vers le transfert de compétences (50%).

Aujourd'hui la CC2V en tant que telle est missionnée par les services de l'Etat pour suivre les comités techniques et les comités de pilotage TRI sans en avoir la compétence.

Le Président a rencontré la semaine dernière les 5 autres présidents des EPCI de l'Oise Moyenne. Il a été engagé une réflexion sur l'émergence d'un SAGE. Les 6 présidents ont donné leur accord pour que l'Entente Oise Aisne puisse porter ce projet.

Ensuite les EPCI devront se entendre pour créer un syndicat mixte qui pourrait porter ce SAGE. La deuxième réflexion est de réaliser une étude de gouvernance qui serait menée à l'échelle de ces 6 EPCI pour la compétence GEMAPI début 2016.

Pour tous ces dossiers, il convient absolument de recruter un technicien pour suivre toutes les réunions futures.

Monsieur BONNARD précise qu'encore une fois il va falloir faire ce que l'Etat ne a pas fait. L'Etat va nous imposer de nettoyer les cours d'eau alors que lui ne l'a pas fait.

Il serait intéressant d'avoir un état des lieux des rivières domaniales pour pouvoir demander une compensation financière car les cours d'eau sont dans un sale état.

Monsieur le Président précise également que la loi sur l'eau (niveau environnemental) est très contraignante et qu'il va falloir gérer les problèmes avec les riverains.

Monsieur LEFEVRE informe Monsieur BONNARD que l'Etat ne prévoit pas de compensation mais laisse la possibilité à l'EPCI de lever une nouvelle taxe.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le recrutement du chargé de mission.

Départ de Messieurs RICARD et BEURDELEY et de Madame KONATE.

IV Tourisme

1.1 Demande de subvention des associations

Monsieur PASTOT informe l'assemblée qu'une association a déposé un dossier de demande de subvention et propose de lui attribuer comme indiqué dans le tableau ci-après :

| Association | Objet de la demande | Montant demandés | Observations | Montant proposé | Décision |
|-----------------------------|---|------------------|--|---|----------|
| THOUROTTE NATATION SPORTIVE | Championnat de France Maîtres à Rennes du 25 au 29 mars 2015 (3 athlètes) | 400,00 " | Entre dans les critères votés en Conseil Communautaire | calcul sur sport individuel soit : $178,20 \times 3 = 534,60$ euros (au vu des justificatifs) | 534.60 |

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la subvention allouée à Thourotte Natation Sportive

D'autre part, l'association de Joutes de Longueil Annel a sollicité la CC2V pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle en vue d'organiser un championnat de France les 5 et 6 septembre 2015 à Longueil Annel, méthode Parisienne et Alsacienne.

Sur un budget prévisionnel total de 25 000.00", l'association sollicite une subvention de la CC2V de 5 000.00" .

Monsieur le Président demande de faire attention à cette demande car la commune de Longueil Annel ne soutient pas ce projet. Aucune subvention exceptionnelle ne sera attribuée pour cet événement. Il informe, de plus, qu'il s'agit de joutes parisiennes et non givordines ou lyonnaises.

Monsieur BONNETON rappelle qu'il convient de faire des économies et donc ne souhaite pas octroyer cette subvention.

Monsieur LEFEVRE informe l'assemblée que la demande de subvention est arrivée tardivement et que, de ce fait, elle n'a pas pu être discutée en commission et qu'elle ne peut être présentée au prochain conseil du 5 octobre.

Monsieur TASSIN précise que l'on peut redemander un dossier plus approfondi ou baisser le montant de la subvention.

Monsieur le Président pense qu'un championnat de France ne se prépare pas en trois mois.

La demande de subvention est mise aux voix.

Après discussion, à la majorité, le Conseil Communautaire vote contre la demande de subvention (27 voix contre et 7 abstentions).

1.2 Label pour l'itinéraire culturel européen « Sur les traces de Robert Louis Stevenson »

Monsieur PASTOT rappelle que la Maison du Tourisme des Deux Vallées vient d'être reconnue « itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe » pour le réseau européen « Sur les traces de Robert Louis Stevenson ».

Ce réseau européen a pour objectif de valoriser l'œuvre et les voyages de l'auteur écossais afin de promouvoir les territoires qu'il a parcourus.

Il regroupe des organisations culturelles, artistiques, touristiques, sportives, privées et publiques de Belgique, de France, d'Écosse et d'Angleterre.

Sur ces territoires, sont organisés autour de la thématique « Stevenson » : randonnées à pied, en canoë, à l'aviron ou accompagnées de ânes, visites culturelles, expositions d'art contemporain, conférences, ateliers pour les enfants.

Le réseau européen Stevenson est aujourd'hui certifié « itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe ». Cette reconnaissance européenne permet une nouvelle visibilité et une plus large promotion des territoires du réseau.

C'est une nouvelle opportunité pour valoriser les actions mises en œuvre dans un esprit de développement économique durable des territoires.

1.3 Tarifs boutique

Monsieur PASTOT précise qu'il convient de doter la boutique de la Maison du Tourisme. Des produits ont été achetés et sont proposés à la vente au prix indiqué ci-dessous.

| Produit | Quantité | Prix fournisseur | Prix + 15% | Prix arrondi |
|--|-------------|------------------|----------------|----------------|
| Mont-Renaud (Le) 1918 - Un rempart sur la route de Paris | 10 | 19,30 € | 22,20 € | 22,20 € |
| livre 14-18 dans l'Oise | 20 | 6,26 € | 7,20 € | 7,20 € |
| Picardie - Poussières d'histoire | 8 | 16,20 € | 18,63 € | 18,60 € |
| Animaux dans la Grande Guerre (les) | 5 | 23,00 € | 26,45 € | 26,40 € |
| Jeu des 7 familles La Première Guerre Mondiale | 15+1 | 6,16 € | 7,08 € | 7,10 € |
| Petit Quizz de la Grande Guerre | 15 | 4,64 € | 5,34 € | 5,30 € |
| Porte-clés tournant ovale Poilu Verdun | 12 | 2,20 € | 2,53 € | 2,50 € |
| Magnet's Le Poilu - Le fantassin 1ère Guerre Mondiale | 12 | 1,40 € | 1,61 € | 1,60 € |
| Soldat Fantassin anglais 1ère Guerre - Angleterre | 12 | 2,20 € | 2,53 € | 2,50 € |
| Magnet's Drapeau Français Poilu 1ère Guerre | 12 | 1,35 € | 1,55 € | 1,50 € |

| | | | | |
|--|----|---------|---------|---------|
| Taille Crayon canon ancien 3 ASS | 24 | 2,30 € | 2,65 € | 2,60 € |
| Dé métal Poilu Porte Chaussée Verdun | 24 | 1,35 € | 1,55 € | 1,50 € |
| Jeux de 54 cartes : Fleurs sauvages | 5 | 2,70 € | 3,11 € | 3,10 € |
| Jeux de 54 cartes : oiseaux des jardins | 10 | 2,70 € | 3,11 € | 3,10 € |
| Jeux de 54 cartes : Animaux de la nature | 10 | 2,70 € | 3,11 € | 3,10 € |
| Jeux de 54 cartes : Arbres | 10 | 2,70 € | 3,11 € | 3,10 € |
| Jeux de 54 cartes : Papillons | 10 | 2,70 € | 3,11 € | 3,10 € |
| Jeux de 54 cartes : Poissons | 5 | 2,70 € | 3,11 € | 3,10 € |
| Jeux de 54 cartes : Champignons | 10 | 2,70 € | 3,11 € | 3,10 € |
| Jeux de 54 cartes : Insectes et araignées | 10 | 2,70 € | 3,11 € | 3,10 € |
| Jeux de 54 cartes : Le Potager | 5 | 2,70 € | 3,11 € | 3,10 € |
| Jeux de 54 cartes : Fossiles | 5 | 2,70 € | 3,11 € | 3,10 € |
| Coffret Piccolori : Oiseaux des jardins | 5 | 4,08 € | 4,70 € | 4,70 € |
| Coffret Piccolori : Papillon | 5 | 4,08 € | 4,70 € | 4,70 € |
| Coffret Piccolori : Champs et Forêts | 5 | 4,08 € | 4,70 € | 4,70 € |
| Coffret Piccolori : Au bord de la rivière | 5 | 4,08 € | 4,70 € | 4,70 € |
| Coffret Piccolori : Histoire de l'aviation | 2 | 4,08 € | 4,70 € | 4,70 € |
| Coffret Piccolori : Transport ferroviaire | 2 | 4,08 € | 4,70 € | 4,70 € |
| Jeu labyrinthe en bois | 10 | 2,50 € | 2,88 € | 2,90 € |
| Crayon marionettes fruit power | 99 | 0,67 € | 0,77 € | 0,80 € |
| Crayon gomme coccinelle | 51 | 0,23 € | 0,27 € | 0,30 € |
| Porte-clés fluorescent | 50 | 1,38 € | 1,59 € | 1,60 € |
| 12 crayons de couleur dans tube carton Roses | 85 | 2,10 € | 2,42 € | 2,40 € |
| Présentoir 60 mini CT en bois | 1 | 85,22 € | 98,00 € | 98,00 € |
| jeux de 54 cartes première Guerre Mondiale | 10 | 4,06 € | 4,67 € | 4,70 € |
| jeux de 7 familles Histoire de France | 5 | 3,26 € | 3,75 € | 3,70 € |
| Savoir+ Les oiseaux | 12 | 2,38 € | 2,74 € | 2,70 € |
| Savoir+ les insectes | 6 | 2,38 € | 2,74 € | 2,70 € |
| Savoir+ Les constellations | 6 | 2,38 € | 2,74 € | 2,70 € |
| Savoir+ Le monde animal | 12 | 2,38 € | 2,74 € | 2,70 € |
| Savoir+ Mamans Bébé | 6 | 2,38 € | 2,74 € | 2,70 € |

Après discussion, à la majorité, le Conseil Communautaire vote les tarifs boutique avec une abstention de Monsieur BONNARD. En effet, ce dernier est concerné par un document.

1.4 Demande de subvention pour l'aménagement du ponton du bateau promenade

Monsieur PASTOT rappelle que la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise ACOGEC qui a réalisé l'avant-projet sommaire et le plan de financement prévisionnel nous permettant aujourd'hui de solliciter les partenaires financiers, à savoir :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------|
| SPS/Contrôle technique | 4 000.00 " | AESN (obtenu) (41.4%) | 80 000.00 " |
| Etudes géotechniques | 20 000.00 " | FEADER (38.6%) | 74 700.00 " |
| Etudes topographiques | 3 000.00 " | CC2V (20%) | 38 675.00 " |
| Aménagement pontons et ducs d'albes | 166 375.00 " | | |
| Total | 193 375.00 € | Total | 193 375.00 |

Il est sollicité une subvention de 74 700.00 " auprès de l'Europe au titre du FEADER pour la résiliation du ponton.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite la subvention au titre du FEADER

V Questions diverses

Monsieur le Président rappelle que la revue des sapeurs-pompiers a lieu à Marest sur Matz le dimanche 12 juillet à 11h. Tous les élus communautaires sont invités.

Madame MONFORT demande à être prévenue plus tôt lors des reports des commissions. En effet, les délais sont courts et quand les personnes travaillent il est difficile, pour elles, de s'organiser.

Monsieur LEFEVRE va se renseigner. Habituellement le service envoie un Mail avant de renvoyer la date de report par courrier.

Séance levée à 21h45